

La DGOS et le cabinet du ministre doivent expliciter leurs projets !

Durant la période estivale, à la demande de la DGOS et sous l'impulsion du CNPIA, vos représentants ont affiné leur réflexion sur l'avenir de la profession dans le respect des principes historiquement portés par vos organisations.

Cette commande de la DGOS s'intègre dans un processus plus global qui vise à positionner la profession IADE dans l'offre de soins dans un contexte de refonte du métier socle infirmier dont les premières conclusions étaient initialement annoncées pour la fin de l'année.

Le CNPIA a répondu dans les délais exigés par la DGOS. Malheureusement, il semble que certaines des instances infirmières n'aient pas eu la même exigence temporelle, avec comme conséquence un retard pour l'ensemble des processus de travail, dont celui concernant les professions infirmières masterisées.

La vision objective de la forme que pourrait prendre les futures consolidations ou évolutions des compétences et missions de la profession IADE n'est absolument pas stabilisée et la gouvernance parfois spéculative des services de l'État n'ajoute que de la confusion à ce dossier.

Seul un ajustement statutaire à la hauteur des missions accomplies réellement par la profession IADE peut rattraper un retard législatif qui n'a pas pris en compte l'évolution constante des pratiques et des contraintes d'accès aux soins.

Les charges liées à l'intensification des flux de patients au bloc opératoire engendrent le contournement régulier d'un modèle législatif révolu et ce grâce à l'utilisation des compétences et de l'autonomie clinique des infirmier(e)s-anesthésistes.

Les potentiels et champs des possibles doivent être mis en valeur et ne peuvent plus être ignorés des décideurs dans leurs arbitrages.

Dans le même temps, pour des raisons évidentes de sécurité, l'absence de la tentation mortifère consistant à confier tout ou partie du parcours anesthésique à des non professionnels de cette discipline doit clairement être réaffirmée.

Les infirmier(e)s-anesthésistes attendent depuis plus de trois ans la reconnaissance législative et réglementaire de leur profession dans un statut adapté à leur niveau d'autonomie clinique. Cette revendication est un élément qui doit accompagner le travail sur la profession. Étayé par les rapports IGAS, les recommandations nationales, les promesses ministérielles, le dossier de l'exercice en pratique avancée des infirmier(e)s-anesthésistes semble dépasser la DGOS.

Ainsi, l'administration nous enjoint de composer avec les standards hybrides d'une pratique avancée « à la française » qui factuellement peine à se déployer.

Reprendre les normes internationales qui régissent la pratique avancée donnerait une valence spécifique aux IADE, c'est cette approche que promeut le SNIA.

Il n'est malheureusement pas rare que, mal éclairés, les choix gouvernementaux en matière de santé s'orientent vers des solutions qui ignorent les données probantes.

Le SNIA reste donc extrêmement vigilant quant aux orientations proposées et s'opposera farouchement à toute déréglementation de la formation et déqualification de la profession IADE notamment dans le contexte de l'évolution du métier socle.

Nos propositions iront toujours dans le sens d'un renforcement de l'existant et d'un accroissement des compétences afin d'assurer un accès aux soins de qualité pour l'ensemble de la population.

Il n'est pas trop tard, avec du courage et de l'intelligence, il est encore possible de trouver des solutions pérennes et ambitieuses !

Paris, le 05 octobre 2023.